

# Le P'tit Finésien

## Mairie

Tél. : 02.99.69.70.52 - Fax : 02.99.69.66.25

Courriel : feins@orange.fr

Site Internet : www.feins.fr

## Ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Samedi : 9h - 11h30

## Permanences

Maire & Adjointes : sur rendez-vous



## Services d'urgence

Médecin de garde - SAMU : 15 – Pompiers : 18 – Gendarmerie : 17

## Services de garde

## Pharmacies :

Composer le 32 37 - Service payant (0,24 € la mn d'un poste fixe)

## Vétérinaires :

Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - Tél. : 02.99.39.51.26



## INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 27 août 2015**

### MAIRIE

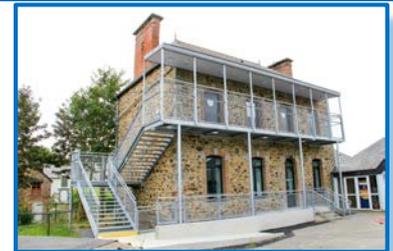
### INAUGURATION 5<sup>e</sup> CLASSE

La cérémonie d'inauguration aura lieu :

**Samedi 5 septembre à 11 h**

**21 Rue des Écoles**

Mesieurs Jean-Luc CHENUT, président du Conseil Départemental, et  
Aymar de GOUVION SAINT CYR, Conseiller Départemental, nous  
honoreront de leur présence.



### CONCOURS MAISONS FLEURIES



La remise des prix aura lieu le :

**Samedi 19 septembre à 11 h**

**A la salle des fêtes**

Les 4 catégories récompensées sont les :

- \* Fermes,
- \* Parcs,
- \* Maisons de bourg,
- \* Maisons de campagne.

### ELAGAGE ROUTES COMMUNALES

La rentrée des classes s'effectuant le mardi 1<sup>er</sup> septembre, les cars scolaires vont à nouveau emprunter les routes communales ; à cet effet, nous demandons à **tous les propriétaires** de bien vouloir procéder à l'élagage des éventuelles branches pouvant gêner le passage des véhicules de ramassage scolaire.



### STATIONNEMENT ROUTE DE SENS



Nous rappelons que, **pour des raisons de sécurité** et la préservation des entrées des habitants jouxtant l'école, il est vivement conseillé aux parents d'élèves déposant leurs enfants à l'école Pierre-Marie Chollet d'utiliser le parking de la rue Rome de Lavène prévu à cet effet.



## INFOS DIVERSES

### CLIC ILLE ET ILLET



Service pour personnes âgées, personnes en situation d'handicap (adultes et enfants), leur entourage et les professionnels.

#### Permanences du 2<sup>e</sup> semestre 2015 :

Lundis 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 2015 de 14 h à 17 h

Lundi 4 janvier 2016 de 14 h à 17 h

Dans les locaux du CCAS, 9 place de la Maire, SENS de BRETAGNE

#### Renseignements et inscriptions :

CLIC ILLE et ILLET – Espace Triskell – 14 Rue de Chasné – 35250 ST AUBIN d'AUBIGNÉ

02 23 37 13 99 – [clic-ille-illet@orange.fr](mailto:clic-ille-illet@orange.fr) – [www.clic-ille-illet.fr](http://www.clic-ille-illet.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 12 h sans rendez-vous et de 14 h à 16 h sur rendez-vous (sauf le mercredi matin uniquement sur RDV).

### ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil, Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le

**Jeudi 17 sept 2015 le matin.**

A la Communauté de Communes



Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

Tél. : **02 99 55 20 23**

### MISSION LOCALE

#### Permanence de St AUBIN d'AUBIGNE

Place des Halles – 02 99 55 42 42

Les mardis 8 et 22 sept de 14 à 17 h

Les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 sept de 9 h à 12 h



#### Permanence de MONTREUIL sur ILLE

19 Avenue Alexis Rey – 02 99 55 42 42

Le vendredi 11 et 25 sept de 9 h à 12 h

#### Permanence de SENS de BRETAGNE

9 Place de la Mairie – 02 99 39 51 33

Le jeudis 3 et 17 sept de 14 h à 17 h

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### CLUB DES AMIS FINÉSIENS



Le Club propose pour septembre diverses activités :

- Mercredi 2 : Pique-Nique cantonal
- Jeudi 17 : Marche nordique Étang du Boulet
- Samedi 19 : Randonnée à LANHÉLIN

Pensez à vous inscrire à ces manifestations !!

Et puis, il y a Club à la salle des fêtes tous les mardis après-midi.

### COURS INFORMATIQUE

Reprise des cours suivant planning :

- ✓ Lundi 21 septembre de 14 h à 18 h pour le groupe Débutants (G1)
- ✓ Mercredi 23 septembre de 18 h à 20 h pour les Primo-débutants (G3)
- ✓ Lundi 28 septembre de 14 h à 16 h pour les Confirmés (G2)

Dans l'attente de nous retrouver, bonnes révisions... !!!



### ACCA



La remise des cartes de chasse pour l'ouverture au gibier d'eau aura lieu le

**Samedi 5 septembre 2015, de 10h00 à 12h00, salle de la mairie de FEINS.**

Merci de bien vouloir vous présenter avec le permis de chasser en cours de validité pour l'année 2015-2016 ainsi que l'attestation d'assurance chasse valide.

Pour l'ouverture générale de la chasse sur le reste du territoire de l'ACCA la remise des cartes se déroulera au local de l'ACCA – lieu-dit « La Bouexière » le **samedi 19 septembre 2015, de 10h00 à 12h00.**

Présentation obligatoire du permis de chasser et de l'attestation d'assurance chasse pour la saison 2015-2016.

## Comment reconnaître un frelon européen d'un frelon asiatique ?

**Frelon européen** : il présente en vol un aspect général jaune. La totalité de son abdomen est colorée en jaune alterné de motifs noirs (comme les guêpes). De près, ce frelon est largement teinté de marques rousses sur l'avant du corps (tête/thorax/pattes) qui ne sont pas du tout présentes chez le frelon asiatique.

**Frelon asiatique** : il présente en vol un aspect sombre/noir et l'une de ses caractéristiques est de laisser « trainer » ses longues pattes jaunes à l'arrière du corps ce qui lui vaut le fameux surnom de « frelon à pattes jaunes ».

De près, il est complètement noir et la couleur jaune est plutôt orangée comparé au frelon européen qui est lui vraiment jaune. Chez le frelon asiatique les zones orangées sont la face/les pattes et une marque orange sur l'abdomen. Ce frelon est capable de maintenir un vol stationnaire sur des durées prolongées ce que ne sait pas faire notre frelon européen.



## AFFICHES INFOS

**L'agriculture aux portes de la ville...**

**COMICE 2015**



**Samedi 12 septembre**

**Le Programme**

- 9h : Départ de la randonnée contée avec Marie Chiff' Mine, visite d'exploitation à la Sevaudière (inscriptions sur place)
- 9h-12h : Concours de labours
- 10h-17h : Concours d'animaux et présentation de jeunes éleveurs
- 12h-14h : Restauration (repas 10 €)
- 12h30 : European Show
- 14h : Harmonie de l'École de Musique
- 14h30 : Accueil des officiels
- 15h : Danse Country
- 15h30 : Bêchage des maires
- 17h : Groupes de Danse et Musique de Mergo (Italie) et Xaghra (Malte)
- 19h : Remise des prix
- 21h : Banquet (20 €)

Réservation à partir du 20 août au 02 99 55 82 17



Dimanche 27 Septembre  
 Montreuil sur Ille  
 11:00 à 15:00  
 Face à l'église dans un jardin au bord de l'Ille  
 Jazz live par « Jazz de bazz »  
 Bière artisanale • Pizza sur place  
 Entrée gratuite • Association Ille émoi  
 www.jazz-chope-oktoberfest.blogspot.fr



**JAZZ  
 CHOPE**  
**OKTOBERFEST**  
 DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 11:00  
 MONTREUIL SUR ILLE



L'USMFMSM - section Football - organise une soirée **Moules-frites** le

Samedi 19 Septembre 2015

à partir de 19h30 au terrain des Sports de Montreuil s/Ille.

Tarif adulte : 10€, tarif enfant : 7€.

Renseignements au 06-77-96-34-68.

Bons d'inscription dans les commerces et sur le site internet du club :

<http://www.us-montreuil-feins-saint-medard.fr>

\*\*\*\*

**Les rencontres :**

- ⊕ Reprise du championnat le **06 Septembre** pour les Seniors : les équipes A et B se déplaceront, l'équipe C recevra au stade André Piel.
- ⊕ Premier match à domicile en championnat le **20 septembre** pour l'équipe A contre Thorigné-Fouillard
- ⊕ **1er tour de coupe de France** pour l'équipe A : le 23 août, déplacement à Louvigné du Désert.

\*\*\*\*

**Calendrier des manifestations :**

- ⊕ **Moules Frites** le 19/09/15 à 19h30 au terrain des sports
- ⊕ **Galette des rois** : date en attente de celles des matchs de championnat
- ⊕ **Concours de belote** : Samedi après-midi 27/02/16 à Feins
- ⊕ **Tournoi de Pâques** : Samedi 26/03/16 pour les jeunes et lundi 28/03 pour les seniors
- ⊕ **Soirée Couscous** : samedi 26/03/16 à la salle des fêtes de Montreuil s/Ille



L'Info Smictom

N°54  
 Septembre 2015

**V**ous êtes invités à la Fête des écogestes

Le samedi 10 octobre 2015, le SMICTOM organise la Fête des écogestes, de 10h à 18h, à Tinténiac. Le temps d'une journée nous vous invitons, petits et grands, à participer aux spectacles, ateliers, démonstrations, contes... sur le thème de la réduction des déchets.

Nous vous attendons nombreux ! **Gratuit!**

**Au programme :**

- Des **spectacles** pour enfants et adultes : le «Lombric fourchu, casse la graine !», « Hop ! » et «La terre est-elle encore bleue ?»
- Des **contes**
- Des **jeux** en bois et jeux de société
- Des **manèges mobiles** d'animaux-monstres-roulants
- Des **animations** avec «Chapeau l'artiste !», des maquillages à base de fleurs...
- Des **ateliers pratiques** de cuisine «zéro déchet», de fabrication de produits d'entretien, de réparation de vélo, de fabrication d'un instrument à cordes «Diddle bow», de réutilisation de la laine de moutons, de création de bijoux, de réalisation de meubles en palettes...
- Des **marchés** de producteurs et artisans locaux
- Des **expositions** de sacs en sachets de café, d'objets de récupération...
- Des **démonstrations** de réparation, de relooking de meubles, de broyage de végétaux, du camion-grue...
- Une **collecte exceptionnelle** de vos objets par La Communauté Emmaüs
- **Et de nombreux stands**



Retrouvez tout le programme sur le [www.sictom-tinteniacy.fr](http://www.sictom-tinteniacy.fr)

**Vente exceptionnelle de composteurs :**



Une vente de composteurs est organisée ce jour-là sur réservation. Vous pouvez commander votre 300 litres, 600 litres ou 1000 litres directement sur le [www.sictom-tinteniacy.fr](http://www.sictom-tinteniacy.fr) (rubrique « réduire mes déchets »-> les composteurs »), avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

En complément, les ventes de composteurs reprennent le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, de 13h à 16h. (Rdv le 4/09/15).

SMICTOM d'Ille et Rance - La Lande - BP 24 - 35190 TINTENIAC - Tel : 02.99.68.02.15 (du lundi au vendredi 13h-17h) Fax : 02.99.68.19.47  
 Accueil bureau (9h-12h/13h-17h du lundi au vendredi, fermé le lundi matin) - [www.sictom-tinteniacy.fr](http://www.sictom-tinteniacy.fr) - [contact@sictom-tinteniacy.fr](mailto:contact@sictom-tinteniacy.fr)

Du lundi au vendredi – hors jours fériés et vacances scolaires

**Horaires 2015-2016 – navette Feins/Aubigné vers le réseau Illeloo (ligne 4a)  
Ligne 4a du réseau Illeloo qui dessert l'arrêt Joliot Curie à Rennes**

ALLER	Du lundi au vendredi	RETOUR	Du lundi au vendredi	Le mercredi
Feins arrêt bourg (boulangerie)	6:55	Aubigné arrêt Mairie	18:10* *car au départ de Joliot Curie à 17:28 arrivée à 18:03 à Aubigné	13:20* *départ de Joliot Curie à 12:42 arrivée à Aubigné à 13:15
Aubigné arrêt Mairie	7:00* *car de 7:03 au départ d'Aubigné arrivée à 7:44 à Joliot Curie	Feins arrêt bourg (boulangerie)	18:15	13:25

**Horaires 2015-2016 – Navette Aubigné-Feins/gare de Montreuil-sur-Ille**

ALLER	Du lundi au vendredi	RETOUR	Du lundi au vendredi	Le mercredi
Aubigné arrêt Mairie	7:05	Gare de Montreuil-sur-Ille	18:25* *pour les trains de 18:05 et 18:19 – arrivée en gare de Montreuil-sur-Ille	13:10* *pour les trains de 12:56 et 13:03
Feins arrêt bourg (boulangerie)	7:10	Feins arrêt bourg (boulangerie)	18:30	13:15
Gare de Montreuil-sur-Ille	7:15* *train de 7:23 en direction de Rennes	Aubigné arrêt Mairie	18:35	13:20

**Horaires 2015-2016 – Navette Aubigné-Andouillé/Le Rocher à Andouillé vers le réseau Illeloo (4a) horaires avancés**

Aubigné Mairie	7:27
Andouillé-Neuville Mairie	7:33
Andouillé-Neuville Le Rocher	7:35* *car 4a de 7:46 en direction de Rennes



**INFOS Ecole de musique de l'Illet – Rentrée 2015/2016**

L'École de Musique de l'Illet rassemble 13 communes et elle dispense son enseignement musical sur 5 « sites » : Chevaigné, Saint Aubin d'Aubigné, Saint Sulpice la Forêt, Gahard et Sens de Bretagne. Elle emploie 22 professeurs et une assistante administrative les mardis et vendredis. En 2014.2015, 343 élèves de tout âge étaient inscrits.

Les enfants peuvent commencer l'éveil musical à partir de la moyenne section.  
La rentrée : Commencez un instrument en groupe (avec les formules « polycordes » et « polyvents »).

310 € l'année, 1h30 par semaine.  
Violon, violoncelle, tuba, clarinette et saxophone, il reste des places. Autres instruments au choix dans les autres formules.

- Pour les enfants, pensez aux Classes de comédie musicale et à l'atelier « percus » le mercredi après-midi.(100€)
- L'EMI met l'accent sur les projets collectifs. Jazz, Klezmer, Ensemble symphonique, petite et grande harmonie, chorale junior, chorale adulte etc....

Promouvoir la joie de jouer ensemble, de construire des projets et d'aller au devant des publics locaux, tel est, en résumé, le projet qui nous anime.

Site internet : emi.asso.fr / Téléphone : 02 23 27 49 57 ou 06.32.80.56.57 / Mail : emi@emi.asso.fr

Le secrétariat de l'école de musique est ouvert au 6 Rue de la mairie à CHEVAIGNÉ les mardis et vendredis de 9h à 13h et de 14h à 17h.



**La Bouèze propose des cours d'accordéon diatonique**

Depuis près de 30 ans, l'association La Bouèze fait connaître et fait vivre le patrimoine musical de la Haute-Bretagne en le transmettant.

Elle se propose d'organiser des cours d'accordéon diatonique à Feins.

Les cours de La Bouèze sont basés sur l'acquisition à l'oreille du répertoire et du rythme car il n'est pas nécessaire de connaître le solfège pour apprendre à jouer de l'accordéon diatonique. Les cours sont collectifs et organisés par niveau. Ils sont ouverts pour tous les âges, enfants comme adultes, débutants ou non. La participation est de 94 euros par trimestre.

L'enseignant sera Tangi Pénard.

Une réunion d'information et de rencontre avec le professeur se tiendra le mercredi 9 septembre à 19h à la salle de loisirs derrière la salle multisports de Sens de Bretagne.

Pour tout renseignement:  
Tangi PÉNARD - 06 23 04 24 33

**La Bouèze**

Association La Bouèze  
Forme des Gallets  
29 avenue Pierre Dorzecq  
35780 Rennes

02 23 29 59 14  
contact@laboueze.bzh  
www.laboueze.bzh



**Salle des Fêtes de Feins**

**Exposition d'oiseaux de cages et de volières**

Ouverture au public les

**Samedi 3 octobre de 14 H à 18 H**

**Dimanche 4 octobre de 10 H à 17 H 30**

2,50 € l'entrée

(gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)

**Bar et petite restauration sur place**

Une vingtaine de volières d'oiseaux exotiques provenant de différents continents

Une bourse d'oiseaux (tous bagués).

C'est plus de 200 oiseaux qui seront présentés dans la salle.

Des éleveurs seront à la disposition des visiteurs pour leur faire partager leur passion et leur donner des conseils d'élevage.

**PETITES ANNONCES**



**Vend calculatrice TEXAS Instruments TI 83 Plus en très bon état, avec tous ses câbles et notices : 40 €**

**☎ 06 79 94 24 31**



## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2015

Le vingt-six juin deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absentes excusées : Mme HUET Rachel donne pouvoir à Mme LEGRY Christèle, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre ROBERT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

### Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 mai 2015.

### Points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Convention FGDON,
- Amende de police.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires cités ci-dessus.

### I- DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 988 et la parcelle A 1 195, situées « 3, Impasse des Cours Anneix » propriété de Monsieur Stéphane LECRIVAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

### II- ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une demande d'admission en non-valeur présentée par le Receveur du Trésor Public, concernant un titre de recettes afférents à l'exercice comptable de 2011 dont il n'a pu réaliser le recouvrement, et considérant que le montant de ce titre de recettes irrécouvrables s'élève pour solde à la somme de 5.70 € ayant pour référence 949852315, il est proposé de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse la demande d'admission en non-valeur présentée par le Receveur du Trésor Public, pour la somme de 5.70 €

### III – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'assemblée. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de l'assemblée délibérante.

Enfin, les suppressions d'emplois, les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et / ou ayant pour effet de perdre le bénéfice de la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

**Vu** le décret n° 88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois adopté par délibération du 30 octobre 2009,

**Vu** le budget Principal 2015 adopté par délibération n° 028 - 2015 du 27 février 2015,

**Vu** la délibération relative au régime indemnitaire n° 021- 2014 du 21 février 2014 adoptée le 21 février 2014,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu *de la suppression de poste suite au départ d'un agent à la retraite,*

En conséquence, la création d'un emploi permanent **d'adjoint technique de deuxième classe** à temps non complet à raison de **29/35<sup>ème</sup> annualisé** pour l'exercice des fonctions « Gestionnaire du restaurant scolaire » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de deuxième classe.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par délibération n° n° 021- 2014 du 21 février 2014 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'adopter la proposition du Maire,

De modifier le tableau des emplois,

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

#### IV – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet 25,41 heures par semaine annualisées (25.69 / 35<sup>ième</sup> ) est ouvert actuellement et ce depuis 1<sup>er</sup> mars 2003.

Avec la prise en compte des nouvelles activités périscolaires et autres, Monsieur le Maire propose de porter sur ce poste, le temps de travail à temps non complet à 29 heures 30 minutes par semaine annualisées soit 29.50 / 35<sup>ième</sup> (annualisé) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail sur le poste d'adjoint technique de deuxième classe et de le porter à 29.30 heures par semaine annualisées soit 29.50 /35<sup>ième</sup> (annualisé) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

#### V - CANTINE / GARDERIE : BILAN ET NOUVELLE TARIFICATION

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification des services périscolaires 2015/2016 suivante :

GARDERIE	TARIFS
Matin ½ h	0,75 €
Matin 1h	1,50 €
Soir ½	0,75 €
Soir 1h	1,50 €

Garderie du soir : **15 €** seront appliqués à la facturation de la garderie du soir pour tout dépassement horaire après 19 h 00 et le mercredi après 12 h 45 pour tout dépassement répété et non justifié. Ce tarif sera appliqué en cas de dépassements répétés, sans avertissement, ni justification préalable auprès des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification de la garderie proposée pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification modulée pour le restaurant scolaire année 2015/2016 suivante :

N° de la tranche	Tranche de QF des familles	Modulation à appliquer sur le tarif base	Prix du repas scolaire
1	< 500 €	- 20 %	2,96 €
2	501 -700 €	- 10 %	3,33 €
<b>3</b>	<b>701 – 900 €</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>3,70 €</b>
4	901 – 1100 €	5 %	3,89 €
5	1101 - 1500 €	10 %	4,07 €
6	> 1501 € et hors QF	15 %	4,26 €

RESTAURANT SCOLAIRE (tarifs de base)	
Repas de base enfant avant application QF	3,70 €
Repas adulte (tarif unique)	5,00 €
Personnel communal	3,70 €
Goûter	0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification modulée pour le restaurant scolaire année 2015/2016 telle que présentée ci-dessus.

## VI - TERRAIN MULTISPORT / VALIDATION CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du résultat de l'appel d'offre concernant la fourniture du terrain multisports.

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre.

Après dépouillement des offres et visite sur le terrain de deux équipements (Andouillé Neuville fournisseur GAMMA SPORT et Sens de Bretagne fournisseur SPORT NATURE) le classement des entreprises conformément au cahier des charges de l'appel d'offre, s'établit comme suit :

Société	CRITERE 1 50 %	CRITERE 2 40 %	CRITERE 3 10 %	NOTE FINALE
	PRIX	respect cahier des charges	DELAI	
SPORT NATURE	10	8	10	9,2
GAMMA SPORT	8	10	10	9
HUSSON International	6	9	10	7,6

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission de retenir la société SPORT NATURE, société la mieux disante.

## VII – CONVENTION FGDON

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention relative à la mise en place d'un programme de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2015 est en cours entre le FGDON d'Ille et Vilaine (Fédération des groupements de Défense contre les organismes nuisibles), la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné. La lutte contre les espèces invasives nécessite une mobilisation de tous les acteurs du territoire.

La FGDON propose un conventionnement des collectivités afin d'organiser le plus efficacement possible la lutte contre le frelon asiatique.

FGDON propose une plateforme de renseignement, une liste d'entreprise agréée et un tarif préférentiel pour toute personne confrontée à des nids de frelons asiatiques.

La communauté de communes participe à cette action en prenant en charge 35 % du coût de la destruction des nids de frelon asiatique. Il est proposé que la commune participe à même hauteur, le reste à charge (30 % étant pris par le particulier ou la collectivité suivant l'emplacement du nid).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de participation dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre le FGDON, la communauté de communes du Pays d'Aubigné et la collectivité de Feins.

#### VIII – AMENDE DE POLICE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234-10-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser (article R 2334-11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que par note d'information du 07 avril 2015, le Ministère de l'Intérieur a fixé à 805 278 € la dotation 2014 relative aux recettes des amendes de police revenant aux communes de moins de 10 000 habitants du Département d'Ille et Vilaine.

Au cours de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2015, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Feins a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

- **aménagements de sécurité sur voirie, divers lieux,**

Pour lesquels une somme de **5 350,00 €** lui a été proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention proposée de **5 350,00 €** du Conseil Général et s'engage à faire exécuter les travaux cités ci-dessus dans les plus brefs délais.

#### IX – JUMELAGE FEINS / MANCOS (COLORADO - ETATS UNIS)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une création de jumelage entre la commune de Feins et la ville de Mancos située dans l'État du Colorado (États Unis).

Ce jumelage est piloté à Feins par l'association Eskell West. Cette association se charge d'en assurer la promotion de jumelage, d'offrir des opportunités à la population de Feins et communes environnantes en vue d'échanges culturels, éducatifs, récréatifs, sportifs, linguistiques, philosophiques, professionnels...

Une déclaration de mission (précisant les souhaits / vœux) est rédigée et doit être signée par toutes les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de jumelage entre la commune de Feins et la ville de Mancos située dans l'État du Colorado (États Unis) et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration de mission établie entre la commune de Feins, le Président de l'association Eskell West et le représentant pour la ville de Mancos.

#### X – QUESTIONS DIVERSES

**PEDT** : Le projet éducatif du territoire de Feins a été validé par la DSCPP, CAF et IEN pour les années 2014/2017.

**Inauguration de la 5ème classe** : le samedi 5 septembre 2015 à 11h00

Fermeture mairie :

- le lundi 13 juillet 2015

- les samedis 18 et 25 juillet 2015

- les samedis 1er, 8 et 22 août 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.

Prochaines réunions les vendredis 28 août 2015 et 25 septembre 2015 à 20h30.

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 25 de chaque mois au plus tard pour parution le début du mois suivant.

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 400
---------------------	---	----------------------------------	----------------------------